



Pas-de-Calais
Conseil Général

Dominique DUPILET
Président du Conseil
Général
Membre Honoraire
du Parlement

Arras, le 07/07/2008

LE PRÉSIDENT

COPIE
Monsieur Xavier DARCOS
Ministre de l'Education Nationale
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP

Réf : D0800771 - FD

Monsieur le Ministre,

J'ai récemment été interpellé au sujet du problème des assistants d'éducation en charge de l'informatique des collèges et des lycées et dont le statut s'avère être extrêmement précaire.

Dans le Département du Pas-de-Calais les 126 collèges sont désormais dotés d'au moins une classe pupitre informatique. Nous savons tous que l'enjeu de la maîtrise et de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication est primordial.

A cet égard, l'Assemblée Départementale vient d'adopter, lors de sa session du 30 Juin dernier, un ambitieux plan collège où le développement de l'outil informatique a une large place et pour lequel nous consentons une nouvelle fois un effort financier important.

Reste que l'outil informatique nécessite une présence humaine, ne serait-ce que pour la maintenance.

Conscient de ce problème, le Conseil Général du Pas-de-Calais a mis en œuvre un dispositif concernant la maintenance du matériel (dite hardware). Ainsi, les établissements peuvent avoir recours rapidement à un prestataire extérieur. Le coût étant à la charge financière du Département.

En revanche, dans le cadre du partage des compétences, il appartient naturellement aux établissements de trouver une solution aux petits dysfonctionnements quotidiens des machines et des logiciels pédagogiques. Ceci me semble du ressort de l'Etat. Dans l'Académie de Lille les collèges peuvent avoir recours au Bureau d'Assistance Informatique et aux assistants d'éducation formés à l'utilisation des T.I.C.

Pour autant les conclusions d'un groupe de travail consacré aux T.I.C. dans les collèges, que nous avons mis en place avec l'Education Nationale, mettent en avant ce problème de l'intervention quotidienne (un BAIP qui intervient peu, des postes d'assistants d'éducation qui ne sont pas existants dans tous les établissements ...).

.../...

Hôtel du Département
rue Ferdinand Buisson
62018 Arras cedex 9
tél. 03 21 21 62 62
fax. 03 21 21 62 00

Aussi, la démarche engagée par les assistants d'éducation en charge des T.I.C. m'apparaît totalement légitime. Le besoin est plus qu'avéré nécessaire et le statut des Assistant d'Education reste précaire.

Pourrez-vous donc m'indiquer, Monsieur le Ministre, quelle mesure vous comptez prendre pour remédier au problème de la prise en charge des T.I.C. dans les établissements scolaires et concernant le statut de ces Assistants Educateurs ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes meilleurs sentiments.



Dominique DUPILET